

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band: 54 (1983)
Heft: 7: Martinet de Corcelles

Artikel: Martinet de Corcelles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824587>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Martinet de Corcelles

1. Travaux de rénovation et d'entretien du martinet 1982-1983

A la suite de différentes constatations, il s'est avéré que réfections devaient être entreprises de manière urgente. Devisés à Fr. 21000.—, ces travaux ont débuté en 1982 et seront achevés prochainement.

Description des travaux

① La réfection du mur extérieur entre la rivière et la cour du bâtiment du Martinet, depuis le pont jusqu'au bâtiment, a été entreprise.

Lors des travaux de rénovation précé-

dents, le murage et le sous-murage de ce mur, depuis le pont jusqu'au bâtiment du martinet, n'avaient pas été effectués, comme cela avait été le cas pour la partie se trouvant en amont de la rivière.

Des infiltrations importantes d'eau cheminaient donc à travers le mur et le rongaient, ainsi que la rampe d'accès au pont.

② A l'intérieur de la forge, l'axe de la roue à aube du martinet traverse le mur. Le trou ainsi créé, étant donné que la forge n'est pas utilisée en permanence, amenait énormément d'air froid en hiver. L'alimentation en eau potable gelait régulièrement et tout le bâtiment était

Valeur du bâtiment actuel

Sur mandat de l'ADIJ et à la suggestion de M. Albin Ankli, MM. Marcel Luthi de Tavannes et Jean-Bernard Carnal de Moutier, ont procédé à une expertise tendant à évaluer la valeur vénale de l'immeuble abritant la forge et le martinet de Corcelles.

Lors d'une visite effectuée en mars 1983, les experts ont noté les principaux éléments qui leur ont permis d'effectuer cette estimation.

Caractéristiques de l'immeuble

- Situation à l'ouest de la localité.
- Accès facile à la route de Corcelles.
- Concession d'un droit de force hydraulique sur le Gabiatte.
- Année de construction : 1791.
- L'état du bâtiment peut être considéré (en général) comme bon.

Description de l'immeuble

- Sous-sol : une cave.
- Rez-de-chaussée : entrée nord, cage

d'escalier, une buanderie, une remise (hangar) de 50 m², une forge équipée, deux roues à eau.

- 1^{er} étage : une cuisine habitable, un potager à bois et électrique, un boiler, un four à pain, quatre chambres, un réduit, un dépôt de 25 m².

Dans l'immeuble il n'y a pas de WC.

Valeur vénale

Sur la base des éléments pris en considération, la valeur vénale a été estimée à Fr. 173410.— (arrondi à Fr. 180000.—), le montant comprenant les installations et l'outillage de la forge, propriété de l'ADIJ.

Cédule hypothécaire

Il est à révéler qu'en garantie des travaux entrepris dans l'immeuble, M. Albin Ankli a accepté de constituer une cédule hypothécaire de Fr. 23000.—.

LOSINGER

Génie civil – Construction de routes – Canalisations – Pavages – Revêtements bitumineux et traitements superficiels – Revêtement souple POLYMATCH pour places de sports

LOSINGER DELÉMONT SA
2800 Delémont

Entreprise de travaux publics

Tél. 066 22 12 43



2942 ALLE

Pour une agriculture
jurassienne
moderne et dynamique

Coopérative agricole CENTRE-AJOIE

2942 Alle

Téléphone 066 71 24 24



PIGNONS ET ROUES D'HORLOGERIE ET D'APPAREILLAGE
 DÉCOLLETAGE ET REPRISE EN TOUS GENRES
 GALVANOPLASTIE - DÉROUILLAGE

HELIOS A. CHARPILLOZ S.A.
CH-2735 BEVILARD

Dans son rayon d'activité
 qui couvre le Haut-Jura
 neuchâtelois, le Jura ber-
 nois et le canton du Jura



LA CHAUX-DE-FONDS

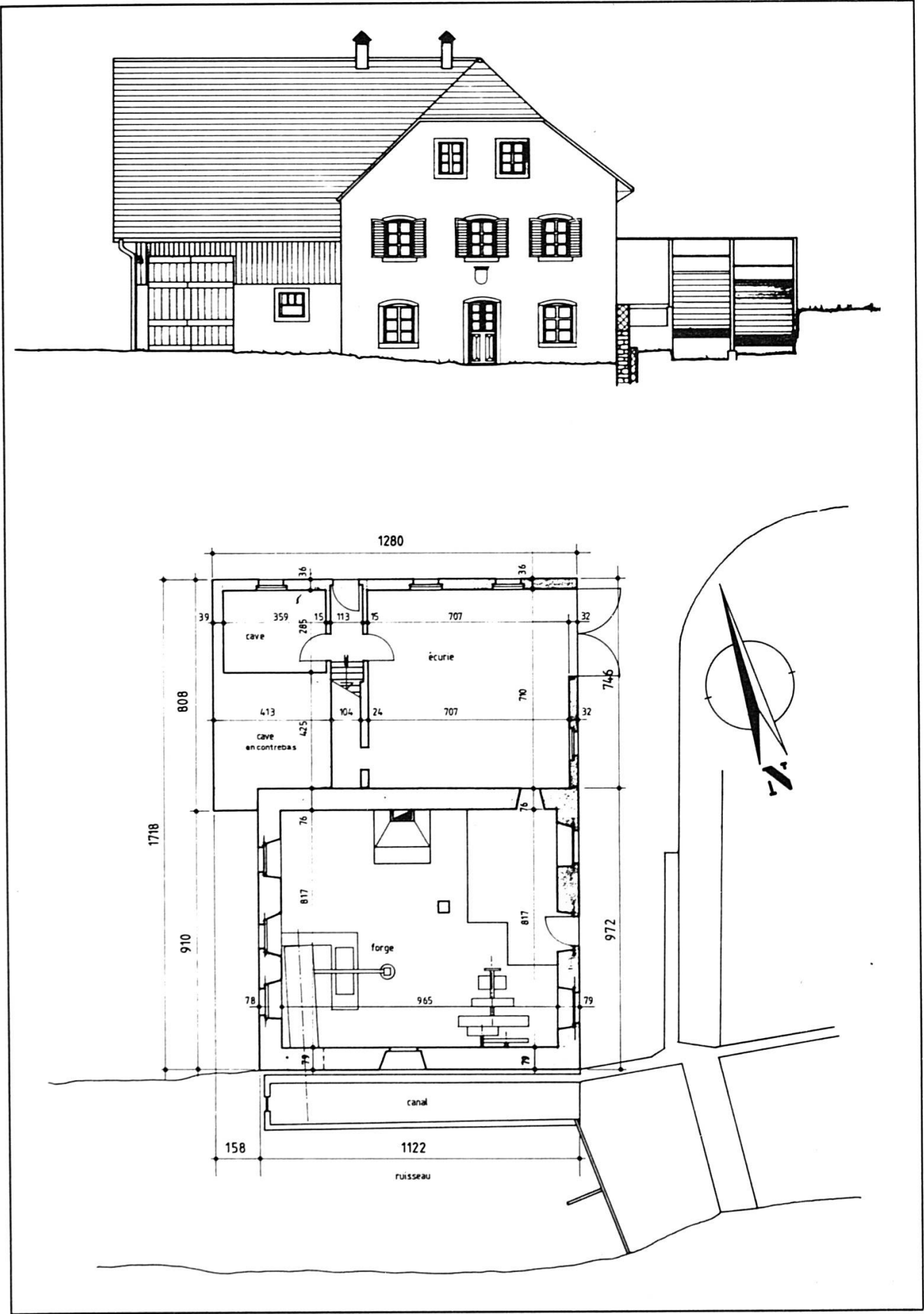
est chaque jour à votre service grâce à

ses **57** magasins,
 ses **12** boucheries,
 ses **3** restaurants,

ses **5** pharmacies et drogueries,
 ses services décentralisés
 de combustibles solides et liquides

et grâce à son

IMPRIMERIE TYPOFFSET
 à La Chaux-de-Fonds



Fonds spécial

	Budget 1983		Budget 1984	
Solde reporté		2 087.40		3 087.40
Subvention de la SEVA		10 000.—		
Subvention du canton de Berne		7 000.—		
Subvention de la Ligue suisse pour la protection du patrimoine (Heimatschutz)		2 000.—		
Dons		3 000.—		1 000.—
Travaux devisés	21 000.—			
Assurances	300.—		300.—	
Electricité	200.—		200.—	
Intérêts		500.—		100.—
Remise à la fondation à constituer			3 687.40	
Solde à nouveau	3 087.40		—.—	
	24 587.40	24 587.40	4 187.40	4 187.40

refroidi par cet orifice. Il a donc fallu prévoir une fermeture en panneaux isolés démontables, de façon à permettre l'utilisation du martinet en tout temps et d'éviter ces problèmes de froid et de gel.

③ Les installations du martinet devaient également être réparées. Un feu de la forge ne fonctionnait plus du tout, l'autre fort mal. La ventilation de la forge ne donnait pas satisfaction et les installations électriques étaient déficientes.

④ La réfection de l'alimentation en eau potable était nécessaire. Afin d'éviter tout danger de gel ultérieur, il était indispensable d'isoler les conduites d'eau passant dans la forge.

2. Possibilité d'acquisition de l'immeuble

Lors des divers entretiens et séances avec M. Albin Ankli, celui-ci a clairement défini qu'il entendait préserver les installations de Corcelles. Il a déclaré qu'il souhaitait maintenir la place du martinet dans les locaux existants, de même que son alimentation en eau, ainsi que son fonctionnement le plus fréquent possible.

Cet attachement et cet enthousiasme

pour le martinet ont permis d'entrevoir le maintien de celui-ci, étant entendu que le bâtiment et son environnement méritent d'être préservés.

Des démarches ont donc été entreprises pour estimer, d'une part la valeur de rachat de l'immeuble, d'autre part les dépenses liées à l'acquisition de l'immeuble et aux travaux urgents à entreprendre.

Une expertise concernant la valeur vénale de l'immeuble a été demandée. Après avoir pris connaissance du rapport établi par les experts, M. Albin Ankli s'est déclaré disposé à discuter du prix de l'acquisition de l'immeuble sur cette base.

3. Travaux urgents à entreprendre dès acquisition de l'immeuble

Le logement actuel, où réside M. Albin Ankli, a été correctement entretenu jusqu'à ce jour.

Il est toutefois nécessaire d'entreprendre, en cas d'acquisition de l'immeuble, deux travaux importants, à savoir :

- l'aménagement d'une salle de bains ;

Club 138
Bars - Dancing - Club



Courrendlin
A 2 minutes de Delémont
(Canton du Jura)
Téléphone 066 356 138
Possibilité de se restaurer
dès 21 h.

**Récoltez les fruits de notre
longue expérience en matière
de prévoyance
professionnelle.**



**BANQUE CANTONALE
DE BERNE**

Votre Banque Cantonale. Toujours à votre avantage.

Trompettiste ou souffleur de verre

Ciba-Geigy cherche toujours des gens compétents...



**Nos collaboratrices et collaborateurs
ne sont pas uniquement encouragés professionnellement.
Nous leur offrons aussi un large éventail de possibilités
dans les activités de loisirs et le sport.**

- le chauffage des chambres et l'isolation provisoire du logement par les plafonds.

Ces travaux sont devisés approximativement de la manière suivante :

● aménagement de la salle de bains et de WC . . .	env. Fr. 10 000.—
● isolation provisoire du bâtiment, retouches, divers . . .	env. Fr. 10 000.—
● chauffage électrique du logement	env. Fr. 10 000.—
Total approximatif	Fr. 30 000.—

4. Estimation des travaux ultérieurs

Dans l'esprit de la commission il apparaît que l'acquisition de l'immeuble et la remise en état du martinet ne peuvent être qu'une étape dans la remise en valeur totale de cet ensemble.

Plusieurs idées et évaluations des possibilités de cette maison ont déjà été évoquées.

En tout premier lieu, il est clair qu'il faudrait compléter la visite et l'utilisation du martinet par une ou des expositions fixes, respectivement temporaires. D'autre part, il sera nécessaire de pouvoir réunir des participants à des cours de forge, des personnes intéressées par les problèmes du martinet, ou toute autre activité, dans un local approprié. Enfin, le logement, avec son très beau fourneau à banc, doit être préservé dans les meilleures conditions.

Lorsque l'on considère, aujourd'hui, l'enveloppe du bâtiment, on peut constater que celle-ci est dans un état relativement bon. Toutefois, à moyen terme, des travaux de réfection de la toiture, des avant-toits, des façades et des fenêtres devront être entrepris.

Si on fait une estimation sommaire des travaux qui seront à envisager, on peut, aux prix actuels, les estimer entre Fr. 150 000.— et Fr. 200 000.— en tous cas.

5. Conclusion

En considérant ce qui précède, on peut affirmer que, dans un bref délai, il faut acquérir l'immeuble du martinet de Corcelles, pour en préserver les installations et en faire une maison témoin de notre artisanat régional.

Le site, l'état des lieux et des installations rendent cette opération parfaitement envisageable sans qu'il faille faire des investissements inconsidérés.

Les travaux urgents à entreprendre, dès l'acquisition de l'immeuble, sont nécessaires pour l'amélioration de la qualité du logement de M. Albin Ankli et doivent, de toute manière, être envisagés à court et moyen termes.

En ce qui concerne le proche futur, l'affectation du bâtiment, ses attributions et son fonctionnement, il est certain que des études détaillées devront être entreprises et qu'une commission ad hoc devra s'atteler à ce problème.

Il est certain que ce travail permettra d'enrichir notre région d'un instrument didactique et culturel dynamique.

